

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 13 septembre 2018

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
Majorité municipale	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	0	1	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	BELLIER Michel	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	1	0	0	
	DAYOT Clothilde	1	0	0	
	DENIS Paul	0	1	0	
	DUVERGER Béatrice	0	1	1	
	LE GOFF Guilaine	1	1	0	
	LEPRETRE Mickaël	1	0	0	
	TALBOURDET Nicole	0	0	1	LAITHIER Bernadette
VERNAY Christophe	0	1	0		
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	0	0	1	BOUVET Sylvie
	MALLEGOL M-Dominique	0	0	1	PINEAU Roland
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	1	0	0	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à	19	5	3	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAMBALLE TERRE & MER. REFONTE ET HARMONISATION DES STATUTS APPLICABLESAU 1^{ER} JANVIER 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions), approuve la modification des statuts.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE URBANISME A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAMBALLE TERRE & MER.**INSTAURATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI).**

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions), approuve le transfert de compétences PLU à l'échelon intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi que la charte de gouvernance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES. APPROBATION DU RAPPORT N° 2 DE LA CLECT (Commission locale d'Evaluation des charges transférées). TRANSFERT DE LA TAXE DE SÉJOUR ET REVALORISATION DE LA DAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le transfert de la Taxe de Séjour et le complément au transfert de la compétence tourisme comme suit :

Transfert de la Taxe de Séjour :

Communes concernées par le Transfert de la taxe de séjour	Montant de l'AC correspondante
Erquy	+ 188 535,99 €
Hénanbihen	+ 1 882,60 €
Pléneuf-Val-André	+ 79 580,00 €
Plurien	+ 17 579,20 €
Saint-Denoual	+ 337,10 €
Total	+ 287 914,89 €

Complément au Transfert de la Compétence Tourisme :

Complément de l'Évaluation au titre du Transfert de la Promotion Touristique	Montant de l'AC 2018 (avec rattrapage 2017)	Montant de l'AC à compter de 2019
HENANBIHEN	- 11 149,60 €	- 5 574,80 €
SAINT-DENOUAL	- 2 822,40 €	- 1 411,20 €
TOTAL	- 13 972,00 €	- 6 986,00 €

IMMEUBLE COMMUNAL DE « LA POSTE » BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE LAMBALLE TERRE & MER DANS LE CADRE DE LA GESTION PATRIMONIALE DES LOGEMENTS SOCIAUX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'établissement d'un bail emphytéotique entre la Commune d'Erquy, Bailleur, et la Communauté de Communes Lamballe terre & mer, Preneur à l'effet d'organiser la gestion patrimoniale des logements réhabilités au 1^{er} étage de l'immeuble communal, situé 9 Square de l'Hôtel de Ville. La date d'effet commence au 1^{er} février 2018 pour une durée de 40 ans moyennant une redevance à l'euro symbolique.

PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET APPROBATION DE LA MODIFICATION N°9

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), approuve la modification n° 9 du PLU (reclassement des parcelles AL 1 et AL 134 situées rue des Sternes).

PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET APPROBAION DE LA MODIFICATION N° 10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification n° 10 du PLU (ouverture à l'urbanisation de la Zone 2AUY (8) située rue Jacques Cartier).

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE INTERCOMMUNALE SITUÉE 2 RUE DES PONTS PERRIN. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE COMMUNAL C 2491 (3.670 M2). CESSION DE L'ASSIETTE FONCIERE o LA CC « LAMBALLE TERRE & MER ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter au profit de la Communauté de Communes « Lamballe Terre & Mer » la cession à l'euro symbolique de la parcelle privée communale cadastrée C 2491 d'une superficie totale de 3.670 m2.

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE-Z.A. DES JEANNETTES. ECHANGE PARCELLAIRE POUR MISE EN CONFORMITE DE L'ETABLISSEMENT. CESSION DE PARCELLES PRIVÉES COMMUNALES. ACQUISITION DE PARCELLES PRIVÉES INTERCOMMUNALES ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'échange foncier sans soulte comme suit :

■ ECHANGE FONCIER ENTRE LA COMMUNE D'ERQUY ET LAMBALLE TERRE ET MER										
Objet de la Transaction		Cession par la commune d'Erquy de trois parcelles : B 2211, B 2212, B 2217								
Échange sans Soulte		Acquisition par la commune d'Erquy deux parcelles : B 2209, B 2216								
Rue Considérée		Rue Jacques Cartier – ZA des Jeannettes								
■ VENTE PAR LA COMMUNE A LTM (1^{er} ÉCHANGISTE)										
Parcelles de Référence				Estimation Domaniale			Décision Conservatoire		Prix d'Achat JJ	
Parc. d'origine		Parc. divisée		Dates	€ au m ²	Marge	Date	Valeur	Au m ²	Prix Total
Réf. Cad.	Surf. M ²	Réf. Cad.	Surf. M ²							
B 1909	1 896	B 2211	7 985	30-07-2018	Forfaitisé	10%				
B 1907	22 370	B 2212	91							
		B 2217	936							
Surface Totale			9 012	1 000 €					Total	0,00 €
■ VENTE PAR LTM A LA COMMUNE A LTM (2^{ème} ÉCHANGISTE)										
Parcelles de Référence				Estimation Domaniale			Décision Conservatoire		Prix d'Achat JJ	
Parc. d'origine		Parc. divisée		Dates	€ au m ²	Marge	Date	Valeur	Au m ²	Prix Total
Réf. Cad.	Surf. M ²	Réf. Cad.	Surf. M ²							
B 1906	5 084	B 2209	116	30-07-2018	Forfaitisé	10%				
B 1908	365	B 2216	27							
Surface Totale			143	1 000 €					Total	0,00 €

ALIGNEMENT DE VOIRIE-CHEMIN ROMAIN. DECLASSEMENT / RECLASSEMENT DE VOIRIE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL. DISPE NSE D'ENQUETE PUBLIUQE EN VERTU DE L'ARTICLE L.141-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE. TRANSACTION FONCIERE AVEC DES TIERS(ECHANGE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le déclassement de délaissés de voirie de 9 m2 cadastrés Section AH 482 et 483 et d'accepter l'acquisition et le classement dans le domaine public de la parcelle AH 493.

DECLASSEMENT D'UN ESPACE NON CIRCULANT DE LA VOIRIE COMMUNALE. IMPASSE DES HAUTES GREEES. APPLICATION DE L'ARTICLE L.141-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE. DISPENSE D'ENQUETE PUBLIQUE. TRANSACTION FONCIERE A DES TIERS (CESSION DU DÉLAISSÉ A 2217)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le déclassement de délaissé de voirie cadastré Section A 2217.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 1088 RUE DES MOULINS. TIERS CEDANTS : M. OMNES LOUIS. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

■ VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LE TIERS										
CÉDANTS		TITRES		COORDONNÉES						
Tiers Cédant		Propriétaire		Un tiers						
Parcelles de Référence				Estimation domaniale			Décision Conservatoire		Prix de Cession Arrêté ce jour	
Parc. d'origine		Divisions		Dates	€ au m ²	Marge	Date	Valeur	Au m ²	Prix Total
Réf. Cad.	Surface	Réf. Cad.	Surface							
AC 1088	33 m ²									
Total m²	33 m²	Total m²		Sans Objet					Total	1,00 €
■ PARCELLE A CLASSER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL										
AC 1088										

TARIFS 2018-2019 DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (GARDERIE). TAUX D'ÉVOLUTION : + 2%. TARIF JOURNALIER ET ABONNEMENT MENSUEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2018-2019 comme suit :

JOUR		TARIFS 2018-2019 de la Garderie Municipale en Tarif Journalier					
BAREME QUOTIENT FAMILIAL		ABATEMENT PAR ENFANT		MATIN	AP-MIDI	JOUR	GOUTER
Tranche n°1	QUOTIENT <= À 500 €	Tarif 1er Enfant		0,72	1,85	1,98	0,15
		Tarif 2è Enfant 25,00%		0,54	1,39	1,48	0,15
		Tarif 3è Enfant 50,00%		0,36	0,93	0,99	0,15
Tranche 2 (Pivot)	>= 501 <= 700	► Tarif Pivot 1E		0,90	2,31	2,48	0,15
		► Tarif Pivot 2E 25,00%		0,68	1,73	1,86	0,15
		► Tarif Pivot 3E 50,00%		0,45	1,16	1,24	0,15
Tranche n°3	>= 701 <= 900	Tarif 1er Enfant		0,95	2,43	2,60	0,15
		Tarif 2è Enfant 25,00%		0,71	1,82	1,95	0,15
		Tarif 3è Enfant 50,00%		0,48	1,22	1,30	0,15
Tranche n°4	>= 901 <= 1.100	Tarif 1er Enfant		1,13	2,89	3,10	0,15
		Tarif 2è Enfant 25,00%		0,85	2,17	2,33	0,15
		Tarif 3è Enfant 50,00%		0,57	1,45	1,55	0,15
Tranche n°5	>= 1.101 <= 1.300	Tarif 1er Enfant		1,70	3,47	3,72	0,15
		Tarif 2è Enfant 25,00%		1,27	2,60	2,79	0,15
		Tarif 3è Enfant 50,00%		0,85	1,74	1,86	0,15
Tranche n°6	>= 1.300 <= 1.500	Tarif 1er Enfant		1,44	3,70	3,97	0,15
		Tarif 2è Enfant 25,00%		1,08	2,78	2,98	0,15
		Tarif 3è Enfant 50,00%		0,72	1,85	1,99	0,15
Tranche n°7	> À 1.501 € ET HORS CDC	Tarif 1er Enfant		1,53	3,93	4,22	0,15
		Tarif 2è Enfant 25,00%		1,15	2,95	3,17	0,15
		Tarif 3è Enfant 50,00%		0,77	1,97	2,11	0,15

MOIS		TARIFS 2018-2019 de la Garderie Municipale en Abonnement Mensuel						
BAREME QUOTIENT FAMILIAL		ABATTEMENT PAR ENFANT		MATIN	AP-MIDI	JOUR	GOUTER	
Tranche n°1	QUOTIENT ≤ À 500 €		Tarif 1er Enfant		7,27	10,53	13,51	2,60
			Tarif 2è Enfant	25,00%	5,45	7,90	10,13	2,60
			Tarif 3è Enfant	50,00%	3,64	5,27	6,76	2,60
Tranche 2 (Pivot)	≥ 501	≤ 700	► Tarif Pivot 1E		14,54	21,06	27,02	2,60
			► Tarif Pivot 2E	25,00%	10,91	15,79	20,27	2,60
			► Tarif Pivot 3E	50,00%	7,27	10,53	13,51	2,60
Tranche n°3	≥ 701	≤ 900	Tarif 1er Enfant		15,27	22,11	28,37	2,60
			Tarif 2è Enfant	25,00%	11,45	16,58	21,28	2,60
			Tarif 3è Enfant	50,00%	7,64	11,06	14,19	2,60
Tranche n°4	≥ 901	≤ 1.100	Tarif 1er Enfant		18,17	26,33	33,78	2,60
			Tarif 2è Enfant	25,00%	13,63	19,75	25,34	2,60
			Tarif 3è Enfant	50,00%	9,09	13,17	16,89	2,60
Tranche n°5	≥ 1.101	≤ 1.300	Tarif 1er Enfant		21,81	31,59	40,53	2,60
			Tarif 2è Enfant	25,00%	16,36	23,69	30,40	2,60
			Tarif 3è Enfant	50,00%	10,91	15,80	20,27	2,60
Tranche n°6	≥ 1.300	≤ 1.500	Tarif 1er Enfant		23,26	33,70	43,23	2,60
			Tarif 2è Enfant	25,00%	17,45	25,28	32,42	2,60
			Tarif 3è Enfant	50,00%	11,63	16,85	21,62	2,60
Tranche n°7	> À 1.501 € ET HORS CDC		Tarif 1er Enfant		24,72	35,80	45,93	2,60
			Tarif 2è Enfant	25,00%	18,54	26,85	34,45	2,60
			Tarif 3è Enfant	50,00%	12,36	17,90	22,97	2,60

TARIFS 2018-2019 DE L'ALSH EXTRA-SCOLAIRE DES PETITES VACANCES. TARIFS 2018-2019 DE L'ALSH PERISCOLAIRE DES MERCREDIS. TAUX D'ÉVOLUTION : + 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2018-2019 comme suit :

JOUR		TARIFS 2018-2019 DE L'ALSH EN TARIF JOURNALIER : PETITES VACANCES (EXTRA-SCOLAIRE) ET MERCREDIS (PERI-SCOLAIRE)						
VALEURS QUOTIENTS		TARIF ENFANT	MATIN	AP-MIDI	JOUR	GOUTER	REPAS	
Tranche n°1	Quotient ≤ à 500 €		Tarif Tranche 1	2,31	3,30	4,58	0,15	2,71
Tranche 2 (Pivot)	≥ 501	≤ 700	Tarif Pivot T2 ◀	3,56	5,08	7,04	0,15	2,71
Tranche n°3	≥ 701	≤ 900	Tarif Tranche 3	3,74	5,33	7,39	0,15	2,71
Tranche n°4	≥ 901	≤ 1.100	Tarif Tranche 4	4,45	6,35	8,80	0,15	2,71
Tranche n°5	≥ 1.101	≤ 1.300	Tarif Tranche 5	5,34	7,62	10,56	0,15	2,71
Tranche n°6	≥ 1.300	≤ 1.500	Tarif Tranche 6	6,05	8,64	11,97	0,15	2,71
Tranche n°7	> à 1.500 € et hors CDC		Tarif Tranche 7	6,76	9,65	13,38	0,15	2,71

TARIFS 2018-2019 DE LA CUISINE CENTRALE MUNICIPALE. TAUX D'ÉVOLUTION : + 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2018-2019 comme suit :

TARIFS 2018-2019 de la Cuisine Centrale (Tarification calée sur la période scolaire)		Sur Site La Bastille		Les Exports	
		Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
01	Enfants	2,71		2,71	
02	Facturation des Repas à l'ALSH	2,71			
03	Personnel Municipal (Tous Services et Budgets)		6,04		
04	Moniteurs Cap Sports - Cap Armor		6,04		
05	Maîtres Nageurs Sauveteurs (SDIS)		6,04		
06	Agents Communaux en Astreinte le midi		Gratuit		
07	Pompiers ou Sauveteurs en Intervention		Gratuit		
08	Prestation des Agents en Contrats d'Insertion		Gratuit		
09	Stagiaires non rémunérés		Gratuit		
10	Enseignants [avant convention EN]		6,04		
11	Gendarmes Nationaux [Été]		6,04		
12	Centre Nautique d'Erquy		6,04		
13	Club de Plongée Histoire d'Eau en Été		6,04		
14	Associations Sportives et Pédagogiques agréées		6,04		
15	Facturation à LTM des Repas confectionnés pour les Personnes Âgées (Année Civile 2019)				6,04

TARIFS 2018-2019 CAP SPORTS ET CAP CULTURE. TAUX D'ÉVOLUTION : + 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2018-2019 comme suit :

TARIFS 2018-2019 Cap Sport & Cap Culture		Multi Activité	Activité Spéciale	Mini Stage	Par Enf. 1er	Par Enf. 2è et +
01	CS-PV : Inscription Journalière	2,80	5,50	4,50		
02	CS-PV : Inscription Hebdomadaire	13,80	27,60	22,05		
03	CS-PV : Majo pour Enfant Hors CDC (Activité Hebdo)	5,50	5,50	5,50		
04	Abonnement Période Scolaire - Effet en Sept 2018				86,60	64,90

VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE. ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention individuelle de 40 € à 27 élèves (soit une somme totale de 1.080 €) du Collège Thalassa ayant effectué un voyage pédagogique soit à Londres ou soit à la Montagne.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS	CAT	Dispo	Avant	Mouvements (MV)			Après	DHS	TOT ETP	DATES D'EFFET
				N°	+	-				
Directeur Général des Services	A		1				1	100%	0,0	
Attaché Territorial Principal	A		1				1	100%	1,0	
Attaché Territorial	A		1				1	100%	1,0	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B		4	MVT 1	+1		5	100%	5,0	12-02-2018
Rédacteur	B		1	MVT 1		-1	0	100%	0,0	12-02-2018
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C		2				2	100%	2,0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C		3				3	100%	3,0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^e cl (2 ^o Dispo)	C	▲	2				2	100%	2,0	
Adjoint Administratif Territorial (TC)	C		1				1	100%	1,0	
Adjoint Administratif Territorial (TNC)	C		1				1	80%	0,8	
Ingénieur Territorial	A		1				1	100%	1,0	
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B		1	MVT 2	+1		2	100%	2,0	01-01-2018
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	B		1	MVT 2		-1	0	100%	0,0	01-01-2018
Agents de Maîtrise	C		4				4	100%	4,0	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C		12	MVT 3	+2		14	100%	14,0	01-01-2018
Adjoint Technique Principal 2 ^e Classe	C		8	MVT 3,4,5,6	+3	-2	9	100%	9,0	2018
Adjoint Technique Territorial	C		7	MVT 4 et 6	+2	-1	8	100%	8,0	2018
Adjoint Tech Terr ou Ppal 1 ^{ère} ou Ppal 2 ^e cl	C		4	MVT 6		-3	1	100%	1,0	2018
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe (TNC)	C		1				1	80%	0,8	
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e cl (TC)	C		2				2	100%	2,0	
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e cl (TNC)	C		1				1	90%	0,9	
Adjoint Territorial d'Animation (2 ^o TNC)	C		1				1	90%	0,9	
Adjoint Territorial d'Animation (3 ^o TNC)	C		3				3	80%	2,4	
Adjoint Territorial d'Animation (4 ^o TC Dispo)	C	▲	3				3	100%	3,0	
Éducateur Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0	
Assistant de Conservation P&B de 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0	
Brigadier Chef Principal	C		1				1	100%	1,0	
VARIATIONS ET POSTES RECENSÉS			68				69		67,8	Dont 5 Dispo

ADMISSIONS EN NON VALEUR. BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS MUNICIPAUX. ÉTAT 2018-1 DES PRODUITS
IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur d'un montant de 39,55 €

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DU BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 2018-

1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL 2018 / DÉCISION MODIFICATIVE n°1										
CHP	Opé	Article	CF	Libellés	BP Cne	DM n°1	DM n°2	DM n°3	DM n°4	CUMUL
01		6228		Divers	2 000,00	-120,00				1 880,00
1	65	6541		Admissions Non-Valeur	0,00	100,00				100,00
	67	673		Annul. Résa - Régul TVA	0,00	20,00				20,00
DI	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
RI	RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Dépense Totale de Fonctionnement					97 161,00					97 161,00
Recette Totale de Fonctionnement					97 161,00					97 161,00
Solde de la Section de Fonctionnement										

PRÉVISION 2018 DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE D'ERQUY CENTRE. DECISION MODIFICATIVE

BUDGETAIRE N° 2018-1 : ABONDEMENT MARGINAL A L'ARTICLE 002. REPORT D'EXCÉDENT AJUSTÉ A 71.195,25 € (+2%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL 2018 / DÉCISION MODIFICATIVE n°1										
CHP	Opé	Article	CF	Libellés	BP Cne	DM n°1	DM n°2	DM n°3	DM n°4	CUMUL
DF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT									
002				SF Excédent Disponible	71 194,00	2				71 196,00
70		7083		Produits d'Exploitation	82 000,00	-2				81 998,00
RF	RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Dépense Totale de Fonctionnement					163 394,00					163 394,00
Recette Totale de Fonctionnement					163 394,00					163 394,00
Solde de la Section de Fonctionnement										

DÉSHERBAGE ALTERNATIF AU DÉSHERBAGE CHIMIQUE. DÉLIBÉRATION CERTIFICATIVE POUR DEMANDE DE SUBVENTION. OBJET SUBVENTIONNABLE : DÉSHERBEUR MÉCANIQUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement comme suit :

Type de Fourniture	ACQUISITION D'UN DESHERBEUR MECANIQUE DE CHEMIN OU TERRAIN STABILISE				
Références Programme	Année de Réalisation	Coût d'Équipement Stricto Sensu	Total HT		
	2018	2 732,50 € HT	2 732,50 €		
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	RATIO SUR ESTIMATIF HT		BILAN PRÉVISIONNEL HORS TAXES		
	Financeurs	Quotités	Taux Réel Prév.	Mont. Subventionnable	Subvention
	Commune d'ERQUY	50,00%	50,00%	2 732,50	1 366,25
	Région BRETAGNE	50,00%	50,00%	2 732,50	1 366,25

INDEMNITÉS VERSÉES AUX PARTICULIERS POUR SINISTRE RESPONSABLE HORS FRANCHISE D'ASSURANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de franchises d'assurance comme suit :

- 20,06 € (projection par rotofil du CTM sur pare-brise : tatouage de la vitre).
- 786,40 € (projection par rotofil du CTM sur carrosserie).
- 964,39 € (dommage sur véhicule tombé dans un caniveau non signalé).

SUBVENTIONS ANNUELLES 2018 AUX ASSOCIATIONS. SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE PLÉRIN.

VOYAGE HUMANITAIRE AU MAROC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 50 €.

COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POURVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT. DÉLÉGATION DU 11-05-2017 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes :

Alinéa 11	Rémunération et règlement des Frais et Honoraires, des notaires, huissiers de justices, avoués, avocats et experts ;	Références	Date AM
	Désignation d'un Avocat pour représenter la Commune.	Contentieux introduit par Mmes Poissonneau Sylvie et Stéphanie	12-06-2018
Alinéa 20	Réalisation des lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le conseil municipal ;	Références	Date AM
	Souscription d'une ligne de Trésorerie. CEBPL (Caisse d'Epargne des Pays de Loire Bretagne)	Montant : 600.000 €	05-07-2018